Croix (59) : Deux femmes recalées d'une brocante parce qu'elles portent le voile

28/04/2019 à 14h53

> *Elle refuse de leur vendre un emplacement à la brocante parce qu'elles portent le #hijab.* □□□
>
> *Voilà où mène l'islamophobie véhiculée par les médias, les politiques et le gouvernement.*
>
> *Ça se passe à Croix dans le 59*
>
> *#ségregation pic.twitter.com/WR7KXATHeN*
>
> *— Islam&Info (@Islametinfo) April 27, 2019*

« *Je ne vais pas vous prendre, mesdames, faut pas faire la queue, vous perdez votre temps.* » C'est en ces termes que **Myriam Cattoire**, présidente de l'association R'éveil, qui s'occupe des victimes de traumatismes crâniens, a **recalé deux femmes qui souhaitaient s'inscrire pour la braderie** qu'elle organise chaque année au bénéfice de la cause. Et lorsque celles-ci lui demandent si c'est à cause de leur voile qu'elle les exclut du vide-greniers qui doit avoir lieu le 1er mai, elle répond par l'affirmative : « *Je préfère pas, ça me cause du tort* », a-t-elle répondu froidement. Allant même jusqu'à indiquer à ces deux femmes l'adresse des postes de police les plus proches, au cas où elles voudraient porter plainte pour discrimination.

(…)

> *« On a déjà eu des femmes voilées les années précédentes, et*

> *à chaque fois les gens s'en sont plaint, ça a créé une animosité, ils voulaient changer de stand, ne pas être à côté d'elles. »*

(…)

Myriam Cattoire dit qu'elle ne « *regrette rien* » et qu'elle « *assumera* » si nécessaire. « *Je sais bien que c'est illégal, c'est ce que je me suis dit juste après leur avoir dit ça. Mais une fois qu'on a dit quelque chose, on ne peut pas le remettre dans sa bouche* », conclut-elle. L'affaire pourrait se finir au tribunal : **les deux femmes recalées ont manifesté leur intention de porter plainte pour discrimination**.

lavdn.lavoixdunord.fr

(Merci à Chateaubriandourien)